



L'agglomération au service de la qualité de l'eau

Chaque jour, l'agglomération s'engage à vous offrir un service de distribution d'eau potable de qualité tout en préservant les milieux aquatiques. Dans cette lettre, découvrez les récentes réalisations et les dernières évolutions liées à votre facture d'eau.

Produire l'eau potable avec une usine performante

1 Prélèvement

Barrage

Eau brute



2 Potabilisation

Usine

Production d'eau potable



3 Stockage et distribution

Eau potable



4 Collecte

Eaux usées



5 Épuration

Station de traitement des Eaux usées



6 Rejet au milieu naturel

Eau épurée



La nouvelle usine de production d'eau potable de l'agglomération, située à **La Croix Cholin à Ploufragan**, a été mise en service le **3 septembre 2024**.

Ce projet ambitieux, d'un coût de 34,6 millions d'euros, remplace l'ancienne usine de Saint-Barthélémy qui datait de 1964. La nouvelle usine **produit 1850 m³ d'eau par heure**. Une capacité de production accrue qui permet de **répondre aux besoins croissants de notre territoire**.

L'usine intègre des **technologies modernes** et une **démarche de développement durable** avec des étapes de traitement éliminant les micro-polluants et limitant l'impact environnemental.

Cette nouvelle infrastructure est conçue pour être évolutive : on peut y ajouter une étape de traitement si nécessaire, sans que la production d'eau potable ne s'arrête.

LE SAVIEZ-VOUS : L'eau brute qui arrive à l'usine provient du barrage de Saint-Barthélémy, situé sur le Gouët. Son eau est "propulsée" vers l'usine grâce à une nouvelle station de pompage, construite à quelques mètres du barrage.

8 millions
capacité de production
en m³ par an

180 000
habitants
desservis

12 600
contrôles
qualité par an

37 000 m³
d'eau produite par jour

Entretenir et sécuriser le réseau de distribution

- Travaux récurrents pour renouveler les **réseaux d'eau** vieillissant et réparer les fuites.
- Travaux de **sécurisation** de l'alimentation en eau : renforcement des infrastructures comme la réhabilitation des châteaux d'eau.

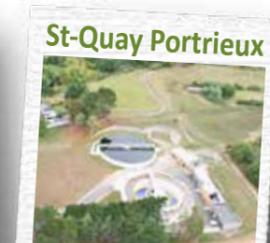
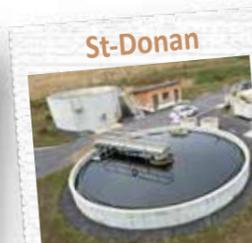
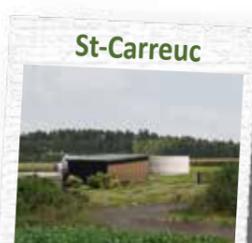
LE SAVIEZ-VOUS :

Le rendement du réseau de distribution d'eau potable est de 85 % sur l'agglomération (moyenne nationale de 81 %).

Préserver le milieu naturel

Projets majeurs réalisés :

- Création de **stations d'épuration** à Lantic, Saint-Carreuc, Saint-Donan et Saint-Quay-Portrieux pour une meilleure performance de traitement.
- Réduction de plus de 51% des rejets directs d'eaux usées au milieu naturel notamment grâce au **bassin de stockage** des eaux usées et pluviales de 4 000 m³ à Saint-Brieuc.



Actions à venir :

- Modernisation des **stations d'épuration** à Plœuc-L'Hermitage, Quintin et Saint-Brieuc.
- Et, en plus du respect des exigences réglementaires toujours plus fortes, poursuivre les travaux pour **réduire les rejets directs** et pollutions, contribuer à la protection des eaux de baignade, **préserver** les zones de conchyliculture et les espaces naturels qui font la richesse de notre baie et contribuent à l'**attractivité** du territoire.

La tarification de l'eau

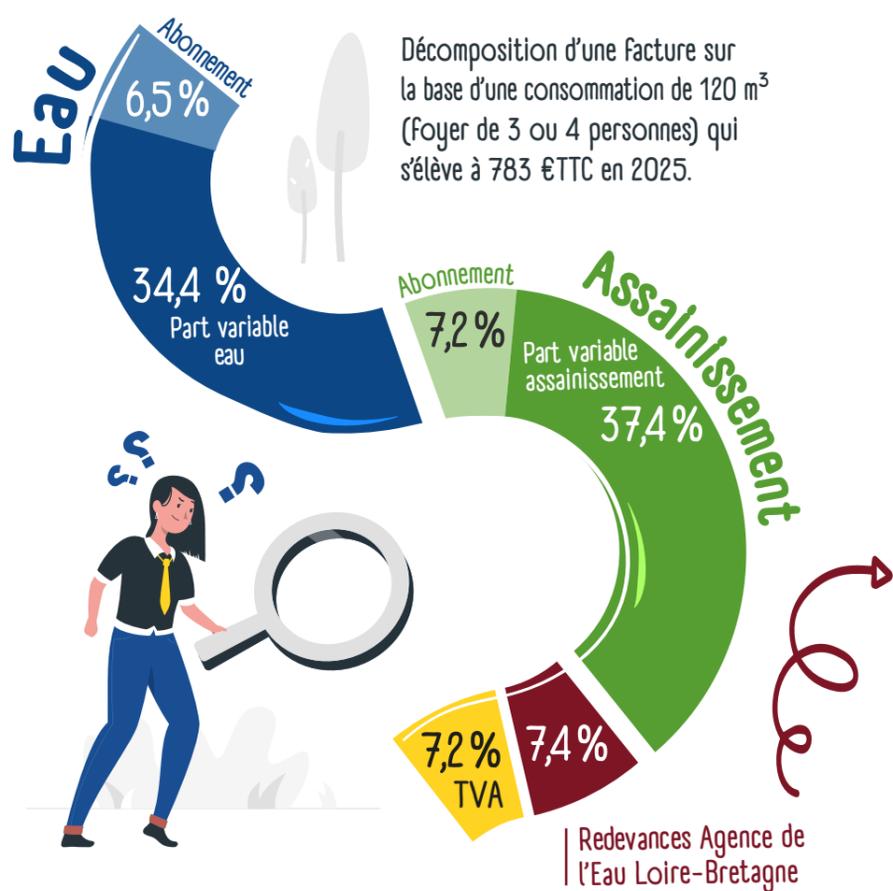
Un engagement de l'Agglo pour l'avenir

L'eau douce, indispensable à notre quotidien, se fait plus rare. Changement climatique, usages domestiques, agricoles, industriels... Les pressions sur cette ressource vitale augmentent chaque jour. Préserver l'eau, c'est relever un défi essentiel pour nous et les générations à venir.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la [nouvelle tarification de l'eau et de l'assainissement](#) des 32 communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été conçue pour mieux répondre à vos besoins et repose sur des principes essentiels d'équité et de responsabilité.

- **Plus équitable** : nous avons travaillé à mieux répartir l'effort financier pour que chacun contribue selon sa consommation.
- **Plus durable** : vos contributions permettent d'entretenir et de moderniser les équipements qui vous garantissent un service de qualité. Cela inclut la réduction des fuites et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées...
- **Plus responsable** : nous continuons d'encourager une consommation raisonnée et limiter l'impact sur l'environnement.

Ce que je paie



2025 : Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les redevances perçues par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ont évolué dans le cadre d'une **réforme votée par le Parlement**. Les objectifs visés sont de **protéger la ressource en eau** et de **financer des actions de restauration des milieux aquatiques**.

Une rubrique dédiée aux redevances apparaît sur votre facture, incluant :

- la **consommation d'eau**,
- le **prélèvement sur la ressource** en eau,
- la **performance des réseaux** d'eau potable et des systèmes d'assainissement.

Les montants, intégralement reversés à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, sont calculés sur la base de tarifs votés par le comité de bassin de l'agence de l'eau et des volumes qui vous sont facturés.

Eau du robinet
0,003€ le litre

- L'eau du robinet est **40 fois moins cher** que l'eau en bouteille.
- C'est **moins de plastique**, donc meilleur pour l'environnement.
- Avec plus de 70 critères de qualité, l'eau potable est le **produit alimentaire le plus contrôlé**.

Eau en bouteille
0,13€ le litre



En France, l'eau paie l'eau, c'est-à-dire que le budget eau est indépendant du budget global de la collectivité. Il doit donc s'équilibrer entre les recettes (votre facture) et les dépenses (fonctionnement du service et travaux).



Service des Eaux

Centre Technique de l'Eau
1 rue de Sercq - 22000 Saint-Brieuc
02 96 68 23 50 - eau@sbaa.fr

Flashez ici

